

**COMMUNE DE WAIMES**

**AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO**

L'Administration communale informe qu'elle se propose de demander, en vue du placement d'un pylône de télécommunication, l'affectation à un usage incompatible avec les fonctions énumérées à l'article 1<sup>er</sup> du Code forestier, par soustraction au régime forestier, d'une emprise de terrain de 400 m<sup>2</sup> provenant de la parcelle communale cadastrée "Waimès, 3<sup>ème</sup> Division, Section A, n°47Y3 pie", telle que figurée au plan de mesurage levé et dressé le 30 mars 2018 par M. Pierre GIMENNE, Géomètre-Expert à Huy.

En conséquence, le projet sera déposé pendant quinze jours, date du présent avis, au Secrétariat communal, ouvert tous les jours ouvrables de 08 heures 30' à 12 heures.

Les personnes qui auraient des observations à faire pourront les présenter par écrit durant cet intervalle ou assister à la clôture de l'enquête qui aura lieu audit Secrétariat le 31 mai 2018, de 09 à 10 heures.

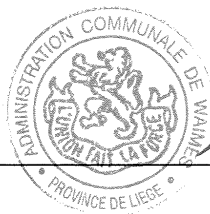
Le procès-verbal de l'enquête sera clôturé à cette dernière heure.

Waimès, le 15 mai 2018

Par Ordonnance,

Le Directeur général,

  
Vincent CRASSON.



Le Bourgmestre,

  
Daniel STOFFELS